



SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Christian HUGLO

Corinne LEPAGE
Ancien membre
du Conseil de l'Ordre

Alexandre MOUSTARDIER

François BRAUD

Arnaud GOSSEMENT

Marie-Pierre MAÎTRE

Avocats associés

PARIS

40 rue de Monceau
75008 Paris - France
Tél +33 (0)1 56 59 29 59
Fax +33 (0)1 56 59 29 39
paris@huglo-lepage.com
www.huglo-lepage.com

RENNES

19 rue Hoche
35000 Rennes - France
Tél/Fax +33 (0)2 99 38 15 47
rennes@huglo-lepage.com

BRUXELLES

15 rue d'Egmont
1000 Bruxelles - Belgique
Tél +32 2 502 20 60
Fax +32 2 502 04 15
bruxelles@huglo-lepage.com

Association SAINT FIACRE LOIRE BARATTE
A l'attention de Madame la Présidente
Brigitte COMPAIN-MUREZ
20, rue Vernet
58 000 NEVERS

PARIS, le 21 février 2011

Par email (saint-fiacre58@orange.fr), et confirmé par courrier

AFF. : ASSOCIATION SAINT FIACRE LOIRE BARATTE
REF. : CL/AB/CB – Dossier n°10022194
Dossier suivi avec Maître Aurélie BENECH

Madame la Présidente,

Je reviens vers vous dans le dossier visé en références afin de vous adresser une copie du courrier du Préfet de la NIEVRE, reçu ce jour, confirmant qu'il a été décidé de surseoir à la réalisation du projet.

Il ne s'agit toutefois, au vu de ce courrier, que d'une décision de sursis, et non d'un véritable abandon du projet.

Il convient donc de rester vigilant sur les suites qui seront données à cette affaire.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée et bien dévouée.

Corinne LEPAGE

P.J. Copie du courrier du Préfet de la NIEVRE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA NIÈVRE

Direction départementale
des territoires de la Nièvre

Nevers, le 14 FEV. 2011

Service sécurité et prévention des risques

Affaire suivie par : Georges KUBLER
Tel. : 03.86.71.52.95
Mél. : georges.kubler@nievre.gouv.fr



Maître,

Par lettre du 3 janvier 2011, référencée CL/AB - Dossier n° 10022194, vous avez appelé mon attention, pour le compte de votre cliente, l'association Saint Fiacre Loire Baratte, sur le projet de voie de desserte dont la réalisation a été envisagée dans le quartier de la Baratte, sur le territoire des communes de Nevers et Saint Eloi, en vue de desservir le centre de secours devant être construit à Saint Eloi.

Vous vous référez dans votre courrier à un article du Journal du Centre mentionnant un abandon de ce projet.

Je vous confirme qu'il a été décidé de surseoir à sa réalisation.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général

Michel PAILLISSE

SCP HUGLO LEPAGE
A l'attention de Maître Aurélie BENECH
40, rue de Monceau
75008 PARIS